



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État

Paris, le 23 JAN. 2018

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision de renouveler le label Grand Site de France au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin pour une durée de six ans.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages a émis, le 19 octobre 2017, un avis unanimement favorable, qui vient saluer l'engagement des collectivités et des habitants pour restaurer et valoriser les valeurs paysagères de ce territoire.

Le label Grand Site de France, inscrit au code de l'environnement, reconnaît en effet à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la réalité de sa gestion et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir, selon les principes du développement durable.

Il est à la fois la reconnaissance du travail que vous avez poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale exemplaire que vous avez conduite pour préserver la qualité de ce territoire emblématique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Nicolas HULOT

Monsieur le Président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin  
2 rue de l'église  
79510 Coulon